

Guy Rocher, membre du comité d'honneur



À l'initiative de notre présidente, M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux, le conseil d'administration a invité le Pr Guy Rocher à se joindre au comité d'honneur de l'ASULF le 22 octobre dernier.

Formé à l'Université Laval et à Harvard, M. Rocher a été professeur de sociologie à l'Université de Montréal à compter de 1960

et chercheur au Centre de recherche en droit public. Son livre intitulé *Introduction à la sociologie générale*, paru en 1969 et réédité en 2011 a fait époque. Il a également été l'auteur de plusieurs autres ouvrages et d'une centaine de publications au cours des cinq dernières décennies.

Nommé membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, la célèbre commission Parent (1961-1966), le Pr Rocher a été un des principaux auteurs du rapport qui devait conduire à la modernisation et à la réforme complète de notre système d'éducation.

Il a été secrétaire général associé à la culture au gouvernement du Québec de 1977 au milieu des années 1980 et principal conseiller du parrain de la Charte de la langue française de 1977 et auteur du *Livre blanc sur la culture*.

L'intervention percutante du Pr Rocher le 22 septembre devant la Commission de l'éducation et de la culture, lors de l'étude du projet de loi 96, a fait forte impression auprès des parlementaires et de celles ou ceux qui militent pour le statut, la qualité et le rayonnement de la langue française au Québec et au-delà de ses frontières. L'ASULF se félicite du haut patronage de monsieur Rocher.

Jean-Guy Lavigne

On peut voir et entendre les propos du Pr Rocher à la Commission en cliquant [ici](#).

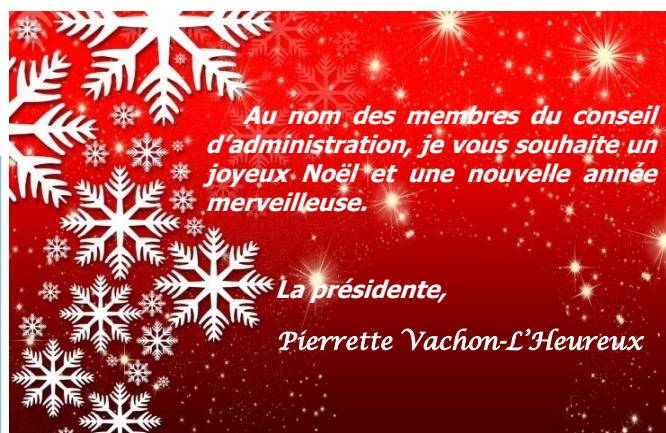
SOMMAIRE

⇒ L'ASULF et le projet de loi 96	2
⇒ Ambulanciers	2
⇒ Trochet ? Patatrak !	3
⇒ Article ? Ça va ! Prix régulier ? Non !	3
⇒ Revenir à « Ordre des médecins »	3
⇒ Monteur-levageur	3
⇒ Anniversaire notable	3
⇒ Jeux de groupe et qualité du français d'ici	4
⇒ Nouvelles publications	4
⇒ Une citation à l'heure du projet de loi 96	4

Un lien qui n'en est pas un

On parle d'un « Troisième lien » que l'on veut construire pour relier les villes de Québec et de Lévis, et ainsi éviter la congestion automobile qui sévit sur les routes actuelles. Le terme « lien » est-il le terme approprié pour désigner cette construction ? Que signifie exactement ce mot ? Il peut revêtir plusieurs significations d'après les dictionnaires *Robert* et *Larousse*. Il peut avoir des sens figurés et des sens spécialisés lorsqu'il est utilisé dans un domaine particulier (littéraire, bâtiment, informatique). Au seul sens concret du terme, il signifie une « attache » pour relier différentes choses, plus simplement une « corde ». En aucun cas, ce mot ne désigne une infrastructure que l'on construit pour permettre la circulation rapide des véhicules entre deux villes. Le mot « lien » n'est donc pas le mot approprié. Ce que l'on construit, c'est une « VOIE », c'est-à-dire, dans le sens qui nous occupe, une rue, une route ou une autoroute, si elle est à circulation rapide. Il faut donc parler d'une « Troisième voie ».

Louise-Laurence Larivière





La présidente
Pierrette
Vachon-
L'Heureux

ÉDITORIAL

L'ASULF et le projet de loi 96

L'Association a présenté un mémoire à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation sur le projet de loi 96. On y déclare haut et fort ce qui suit.

La maîtrise du français des citoyens et des citoyennes se reflète dans la qualité du français de l'affichage public, de la publicité qui anime l'activité commerciale ainsi que de l'information qui accompagne la vie sociale et politique de la collectivité. Elle est l'affaire des journalistes, des commentateurs et des commentatrices, des chroniqueurs et des chroniqueuses, de tous ceux et de toutes celles qui prennent la parole ou la plume !

La maîtrise du français est un projet collectif qui doit être entrepris à la manière d'une corvée pour les dix prochaines années, pendant lesquelles le ministère de l'Éducation et la société en général doivent s'atteler à améliorer de façon significative et de manière pérenne, de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement universitaire, la maîtrise du français chez les

jeunes et les moins jeunes. Il faut en finir avec les analphabètes fonctionnels.

Les Québécois et les Québécoises pourront ainsi être fiers de leur langue et de leur culture et occuper une place importante dans la francophonie, notamment par la coopération en matière d'aménagement linguistique et terminologique. Pour contrer l'américanisation à outrance, pour rester en lien avec nos origines françaises, pour tirer profit d'une mondialisation qui s'installe, la qualité de la langue s'impose.

L'ASULF rappelle à sa manière que l'amélioration de la qualité de la langue renforce le statut de la langue. Pour préserver la qualité du français, l'État doit étendre son action au-delà de la stricte correction du français par l'officialisation linguistique, par l'assistance linguistique ou par le règlement des plaintes. Il doit veiller à assurer la maîtrise du français par tous les citoyens et les citoyennes du Québec.



Ambulanciers

Les nouvelles nous parlent fréquemment des ambulanciers et ambulancières dont le travail consiste à intervenir en premier lieu auprès des malades et des blessés, et à les transporter à l'hôpital. Mais depuis un certain temps, on nous présente ces spécialistes des soins d'urgence préhospitaliers sous le nom « paramédics » plutôt que sous le nom français ambulanciers.

C'est ce même nom jamais officialisé que l'on diffuse et promeut en majuscules sur les ambulances qui parcourent nos villes et nos routes de même que sur l'uniforme du personnel des entreprises ambulancières sous-traitantes du gouvernement.

Dans leurs sites Internet, ces entreprises privées prennent soin de nous inviter à mettre au rancart le terme ambulancier pour expliquer que « paramédic » est le bon terme qui correspond à cette profession et à son évolution et à sa transformation scientifiques et techniques.

Emprunt direct à l'anglais, « paramédic » n'est pas un nom, mais un adjectif dont l'équivalent français est « paramédical ». Il n'apparaît aucunement au cahier des professions, mais se trouve pourtant intégré au nom même de la Corporation des paramédics du Québec ou de la Fédération des coopératives des paramédics... en passant à travers les mailles trop larges du filet du registre des entreprises de notre administration publique.

D'autres professions ont aussi grandement évolué au fil des ans, les hommes ou femmes médecins et dentistes, ingénieurs, imprimeurs, infirmières, mécaniciennes, etc. Pourtant, ces professionnels ont toujours le même nom.

Y aurait-il derrière tout cela une secrète intention de se rapprocher d'une famille lexicale qui rassemble des emplois plus prestigieux ou de se plier plus patement à l'irrésistible attrait de la grande communauté anglaise sans plus de souci et d'égard pour notre langue officielle ?

Gaston Bergeron



Trochet ? Patatrac !

En 1971, le journaliste et grammairien Jacques Cellard avait proposé une solution de rechange aux mots *pack* et *six-pack*. On lit dans un recueil de ses chroniques : « Quant au *cluster pack*, [...]

l'emballage aujourd'hui courant de quatre ou six petites bouteilles vendues ensemble, c'est trochet qui devrait le remplacer. Le mot est un diminutif de troche [...], en ancien français, un groupe serré, une grappe... » (*La Vie du langage*; Chroniques, 1979, p. 51). Le mot *pack*, au sens d'emballage d'un lot d'une même marchandise, semble s'être imposé dans le français vers 1970 selon *Le Petit Robert*. Le « trochet » évoqué par Cellard n'a pas surnagé. Mais, surprise toute québécoise, un correspondant rappelle que les laiteries de Québec des années 1950 ou 1960 connaissaient le mot : on demandait alors aux laitiers de laisser un « trochet de lait » chez tel ou tel client ! Il sera difficile de remplacer le mot anglais, mais on sait au moins qu'il y a une solution de rechange...

Revenir à « Ordre des médecins »

Les médecins sont choyés : leur ordre porte deux appellations fautives, soit Ordre professionnel des médecins et Collège des médecins. Les deux malmènent la langue française. D'une part, un ordre est ipso facto une association professionnelle et, d'autre part, le mot « collège », en ce sens, est à la fois un anglicisme (le mot est encore utilisé au Canada anglais) et un archaïsme (on ne l'utilise plus en France dans ce contexte).

Aussi l'ASULF vient-elle de rappeler au ministre de la Justice (fin d'octobre) qu'il y a lieu de revenir à l'appellation correcte en français et déjà utilisée en 1974 : « ... notre association vous demande de remplacer "collège" par "ordre", dans un cas, et de biffer "professionnel", dans l'autre [...] Cette correction aura pour effet d'établir "Ordre des médecins" comme l'appellation légale de cet ordre. »

Article ? Ça va ! Prix régulier ? Non !

Passant récemment devant la boutique Caméléon Designer de la côte de la Fabrique (Vieux-Québec), j'y ai aperçu un tréteau publicitaire mentionnant ceci : « Achetez 2 items à prix régulier et le 3^e est gratuit », suivi de la version anglaise. J'ai écrit à l'entreprise et j'ai souligné qu'il serait préférable d'écrire « Achetez deux articles au prix courant et le 3^e est gratuit » plutôt que traduire littéralement le message anglais. Le correspondant a accepté en partie mes remarques. On utilisait habituellement le mot « article ». Très bien. Pour le mot « régulier », il m'a répondu : « ... la majorité des publicités similaires utilise ce mot. Nous croyons que le consommateur y est plus habitué. » En somme, le marchand utilise l'anglicisme « régulier » parce que les locuteurs y sont habitués. Mais ils comprennent aussi « prix courant », « prix affiché », et c'est français. Voilà pourquoi nous, membres de l'ASULF, devons demeurer vigilants et intervenir quand on constate une utilisation inadéquate de notre langue.

Alain Bélanger

Monteur-levageur

M. Auclair propose à l'Office québécois de la langue française de modifier la fiche linguistique intitulée monteur de charpentes métalliques. Il souhaite d'abord une définition améliorée, soit travailleur qui fait le montage et le levage de charpentes métalliques. Il propose aussi que l'expression monteur-levageur soit priorisée et que l'expression monteur d'acier de structure soit déconseillée. M. Auclair a transmis les deux recommandations à l'Office à la mi-septembre.

Anniversaire notable

En 1971, il y a un demi-siècle, le ministre Jérôme Choquette choisissait l'appellation « Palais de justice » au lieu de « Place de justice » (Montréal) à la suite de démarches de Pierre Beaudry.

Conseil d'administration

Présidente Pierrette Vachon-L'Heureux
Vice-président Jean-Guy Lavigne
Trésorier Robert MacKay
Secrétaire Pierre Rivard
Membres Warou Igor Anate
Marie-Laurence Larivière
Lola Lebrasseur
Henri Rallon
Sophie Tremblay

Secrétaire général
Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire
Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée;
tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
asulf@globetrotter.net
www.asulf.org

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, numéro 87, décembre 2021

Rédaction : Alain Bélanger
Gaston Bergeron
Gaston Bernier
Jean-Guy Lavigne
Louise-Laurence Larivière
Pierrette Vachon-L'Heureux

Révision : Yvon Delisle

Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier

Coordination et relecture : Léone Tremblay

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

Jeux de groupe et qualité du français d'ici

Le programme de l'ASULF, *Jouer avec les mots*, mis sur pied en 2020 grâce à une subvention de l'Office québécois de la langue française, est destiné à sensibiliser les participants et participantes à la qualité du français. Pour ce faire, des jeux ont été élaborés sous la direction de Pierre Rivard. En voici quelques exemples.

Le jeu intitulé « Porte-le au frontibus » exige qu'un participant devine le mot inscrit sur un bandeau qu'on lui a posé sur le front. Il doit donner la réponse grâce aux indices fournis par son coéquipier en le faisant précéder du bon déterminant. Ainsi, il lui faudra dire « une église » et non « un église » pour obtenir un point.

Dans un autre jeu, « Les lectures de l'oncle Paul », l'animateur lit un extrait utilisant « égoportrait », « autoportrait » ou « selfie » et il demande aux joueurs d'indiquer la forme la plus correcte en français. De même, un autre extrait sera l'occasion de mettre en valeur les mots « réunion » ou « manifestation », au lieu de « rallye » ou « évènement ».

Une troisième activité s'intitule « Qu'est-ce qu'on fabrique? » Un participant fournit des indices aux joueurs afin qu'ils trouvent le nom exact d'un objet ou d'un produit et son bon déterminant (Une frite? Un frite? Des frites?).

Une équipe d'animateurs a conçu une trentaine de jeux semblables jusqu'à maintenant, toujours avec l'objectif de mettre en valeur une langue de qualité.

Si le programme intéresse une association ou une résidence de personnes âgées, prière de communiquer avec Pierre Rivard

pierrerrivard1@videotron.ca ou 418 574-3641.

Une citation à l'heure du projet de loi 96

« Le français ne continuera de vivre au Québec que s'il est la langue du Québec. On tenterait en vain de revaloriser la langue si l'on ne rétablit d'abord le peuple dans la fierté d'une existence politique nationale [...] Une politique réaliste [...] ne peut être que francisante. Si l'on fait du Québec un État français, tout le reste découlera naturellement et simplement de ce principe. » (Gérard Dagenais, 1973)

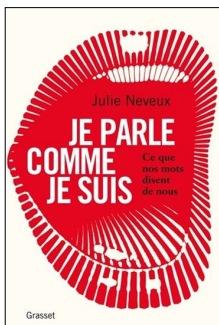
Nouvelles publications



Le Français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique / Maria Candea, Laélia Véron. Paris : La Découverte poche, 2021. 223 p.

Introduction à l'étude du français selon une méthode réflexive, scientifique et politique. Nouvelle édition du volume publié en 2019 enrichi d'une postface.

Un extrait : « ... lorsque l'usage d'une langue se restreint, même la politique la plus volontariste ne peut modifier son degré de vulnérabilité ; la politique peut seulement retarder la disparition d'une langue [...] Le plurilinguisme ne menace pas la diversité linguistique. La seule pratique qui pourrait représenter une réelle menace, ce serait l'abandon de l'usage du français dans un domaine entier de la vie en société. [...] le soutien public à la création en langue française est incomparablement plus utile à la vitalité du français que les croisades de l'Académie pour remplacer "podcast" par "baladodiffusion". »



Je parle comme je suis : Ce que nos mots disent de nous; enquête linguistique sur le 21^e siècle / Julie Neveux. Paris : Bernard Grasset, 2020. 293 p.

Une citation : « Quand on parle, on ne parle pas tout seul, on parle avec son temps, et le temps parle en nous. Moins on réfléchit aux mots que l'on dit, à l'ordre dans lequel on les dit, plus on est le vecteur inconscient de l'air du temps. Et plus notre époque prend la parole à notre place, plus elle nous révèle en tant qu'animal linguistique mimétique. Que je le veuille ou non, je parle souvent comme vous, et vous parlez comme moi. »



L'Anglais en débat au Québec ; mythes et cadrages / Virginie Hébert. Québec : PUL, 2021. 193 p.

Histoire du rapport des Québécois à l'anglais depuis la Conquête et de l'affrontement idéologique entre deux « vérités sacrées » : l'anglais, langue de la réussite pour les uns et langue de Durham pour les autres.